

la loi des levées totales,
Le delta de Vernes

Jean Charles Helmbold,
avril 2008; février 2019



Le présent exposé a pour but de rappeler une notion conséquence directe de la « Loi des Levées Totales » énoncée par J.R. VERNES en 1966 et donc d'alimenter la réflexion des bridgeurs de compétition. Cette notion est « **le DELTA** » presque oublié de nos jours, alors que les systèmes des enchères de barrage et de défense (pas seulement français !) sont engendrés par cette loi, et cela risque de durer encore quelques temps !

Certains des plus brillants bridgeurs alsaciens, **MM LORENZINI, KOEPPPEL, GUILBERT** (excusez du peu !) se sont montrés intéressés par ce Delta mais sa publication (y compris dans « Le Bridgeur » grâce à Cédric LORENZINI) souffre hélas d'un manque d'attrait commercial.

Il ne s'agira pas ici de rejeter des acquis, mais bien au contraire d'ajouter un élément de bon jugement lors des enchères à l'atout. La formule finale est établie mathématiquement pour les intéressés (la démonstration ne figure pas dans le livre de JR VERNES) mais cette formule est un outil donc est utilisable telle que par chaque camp .

Comme toujours la loi de Vernes (ainsi que la formule du Delta) pourra être prise en défaut à l'occasion d'une donne par ci par là car le Bridge n'est pas une science exacte, mais statistiquement elle constitue une base constante et solide pour des enchères fiables et de qualité.

Photo de Fabienne George
avec le professeur Vernes et feu An-
dréi Varlan

En mai 2013, et avril 2016 Jean Charles HELMBOLD professeur de mathématiques, nous a fait partager les secrets de la **loi des levées totales** et son mystère du delta lors de la parution du « Lien » en Alsace ».

D'importants articles sur la loi de levées totales ont été publiés, dans le « Bridgeur » notamment, mais peu sur le delta de Vernes*cf in fine.

Nous rappelons ici les concepts mathématiques appliqués par Vernes. Le seul apport consiste à préciser de façon mathématique la notion du DELTA et sa formule alors qu'elle n'est que « évoquée » par l'auteur à la page 81 dans son livre »Bridge moderne de la défense.

NB : cet article est du niveau des joueurs de haute compétition.

NOTION DE DELTA

Lors des interventions à simple saut (exemple; 1 cœur 2 piques) on fait certes promesse de 6 cartes à l'atout, mais aussi promesse de ne pas perdre 3 ou 4 plis d'entrée dans la couleur d'ouverture ; ceci est réalisé si on est **court** dans cette couleur d'ouverture.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LE NOMBRE D'ATOUTS (CI-DESSOUS PIQUE) ET LE NOMBRE DE CARTES DANS LA COULEUR D'OUVERTURE (CI-DESSOUS COEUR) S'APPELE LE DELTA.

EST : 1C

SUD: 2P

Donne 1		♠ 854	
	♥ 73		
	♦ V975		
	♣ AV104		
A10	♠		♠ R7
R1095	♥		♥ ADV642
D1064	♦		♦ R32
R86	♣		♣ 93
		♠ DV9632	
		♥ 8	
		♦ A8	
		♣ D752	

Les interventions à saut (au palier de 2 ou de 3 ou 4) ne sont réellement utiles que **si le delta est au moins égal à 5**.

Les risques de subir un contre onéreux sont alors moindres et surtout le partenaire va pouvoir calculer, dès la 1^{ère} enchère, le nombre de levées totales !

Supposons que le camp « Est Ouest » ouvre avec des cœurs et qu'il détienne le nombre de cœurs désigné par Nc ; alors les NS ont 13 – Nc cœurs.

Supposons encore que le camp NS possède les piques , soit le nombre désigné par Np :

Le delta (noté D) pour NS est alors :

$$D = Np - (13 - Nc)$$

$$D = Nc + Np - 13$$

Il en résulte que :

$$Nc + Np = D + 13$$

or Np + Nc est le nombre de levées totales d'après la loi de Vernes.

Donc le nombre de levées totales est égal à : 13 + Delta

Il va de soi que chaque camp peut appliquer cette formule sur une même donne, le camp N°2 ayant souvent plus de précisions que le camp de l'ouvreur.

Voir les donnes D3, D4, D5.

On peut même ajouter que le joueur N°4 (partenaire de l'intervenant) est celui qui possède le plus d'informations et donc se trouve le mieux placé pour évaluer le delta de son camp ; cela tombe bien car c'est souvent lui qui sera amené à faire une enchère « finale ».

Cela ne privant pas de parole le camp N°1, naturellement !

Dans la donne précédente le delta est de 6; et le nb de levées totales =19; la défense à 4P à vulnérabilité égale ou favorable sera positive.

Toute la difficulté réside dans l'évaluation du delta ; mais les enchères modernes d'ouvertures de barrages ou d'interventions à sauts sont basées sur les conseils de Vernes édités en 1964 !

On peut considérer qu'un barrage faible à saut en intervention par exemple 1K - 2P se fera avec :

- un Delta d'au moins 4 au palier de 2

(Vernes conseillait 5);

- mais un Delta de 5 ou 6 ou 7 au palier de 3;

- un Delta de 7 au palier de 4.

Ces recommandations ont d'ailleurs conduit à notre système d'ouvertures de barrage : 6 cartes au palier de 2 ,

7 cartes au palier de 3, etc.

Les donnes que l'on peut citer en exemple sont innombrables ; mais n'oublions pas qu'il s'agit aussi d'un jeu où la part de hasard existe, les lois de Vernes sont statistiques et il y a donc des contre-exemples aussi.

	N	E	S	O
	1♦	1♥	1♠	1♣
Donne n°2	AV3	R	TOUS	-
	AV753	A1042		
	R6	V87	10985	AD643
	R982	RD86	106	53
	D742	10952		
	D4	V97		

contre passe 2 piques 3♥
contre fin

Ouest espère sans doute 6 cartes à cœurs en EST. Toujours est-il que EO dépassent la zone de sécurité distributionnelle.

Résultat 3CX – 1 : score 200 pour NS et donc un zéro mérité pour EO .

Donne n°3	A95	NS vulnérable.
	5432	
	ARD1096	
	63	D1042
	ARDV854	9763
	A8	R63
	85	42
	RV87	
	102	
	DV107	
	V93	

15 paires sur 26 EO ont joué 4♥

chuté de 1 ;

donc il y a 9 levées en EO bien qu'avec 11 atouts .

En NS on gagne 5T sur entame C soit 11 plis.

Observons la formule du Delta :

EO ont un delta de $5 + 2 = 7$ donc il y a $N = 13 + 7 = 20$ levées totales

On a bien 9 levées en EO et 11 en NS; total 20 levées .

NS ont eux aussi un delta de 7 ; ils peuvent penser que si 4C gagne (10 plis) ils auront aussi 10 plis (5T -1). La défense à 5T vaut donc la peine, même contrée.

Conclusion

Force est de constater que la loi de Vernes et la règle du delta éditées en 1966, il y a donc plus de 50 ans, ont engendré notre système d'enchères compétitives actuel et cela risque de durer encore quelques temps !

Quelques exemples ainsi qu'une large partie des commentaires sont issus du livre : **BRIDGE MODERNE DE LA DEFENSE** de Jean-René VERNES.

NDRL : la loi de Vernes dite encore des levées totales est vulgarisée depuis longtemps en particulier à travers les revues du « Bridgeur » ou de « Jouer Bridge ». Mais leurs auteurs ont peu disserté sur la notion de delta et ses corollaires, notamment en matière de défense. Ces notions, souvent méconnues par de nombreux joueurs, sont néanmoins nécessaires pour améliorer votre bridge. Le présent article entend y pourvoir dans votre intérêt bien compris.

M..MOREAU

Bibliographie des textes décrivant succinctement ou citant le delta

1.L'ÉVALUATION DES MAINS et LA LOI DES LEVÉES TOTALES :
On se réfère à Vernes, *Bridge moderne de la défense*, Paris, 1966, résumé par Michel Heger ou *G. bridge*, 2000.

2..  **Chez Alice, 2004.**

3. le lien du Comité Alsace, 2013.

4.Emile BOREL, Jean-René VERNES et le BRIDGE ; sayrac, 2016.